

**L'Association du Jeune Barreau
de Montréal**

**États financiers
au 31 mars 2014**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 3
États financiers	
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Flux de trésorerie	6
Situation financière	7
Notes complémentaires	8 - 11
Annexes	12 - 14



Raymond Chabot Grant Thornton

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot Grant Thornton
S.E.N.C.R.L.
Bureau 2000
Tour de la Banque Nationale
600, rue De La Gauchetière Ouest
Montréal (Québec) H3B 4L8

Aux membres de
L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Téléphone : 514 878-2691
Télécopieur : 514 878-2127
www.rcgt.com

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme L'Association du Jeune Barreau de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2014 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du

contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme L'Association du Jeune Barreau de Montréal tire des produits d'événements dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de L'Association du Jeune Barreau de Montréal et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'administration, de services aux membres et d'aide à la communauté, à l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour les exercices terminés les 31 mars 2014 et 2013, de l'actif à court terme aux 31 mars 2014 et 2013 et de l'actif net au 1^{er} avril 2013 et 2012 et aux 31 mars 2014 et 2013.

Opinion avec réserve

À notre avis, à l'exception des incidences possibles du problème décrit dans le paragraphe de fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme L'Association du Jeune Barreau de Montréal au 31 mars 2014 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Montréal
Le 27 mai 2014

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A115879

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Résultats

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits		
Administration	300 202	291 584
Services aux membres	219 496	248 068
Aide à la communauté	16 388	21 568
	<u>536 086</u>	<u>561 220</u>
Charges		
Frais d'administration	251 854	257 137
Frais relatifs aux services aux membres	268 381	271 267
Frais relatifs à l'aide à la communauté	1 104	7 396
	<u>521 339</u>	<u>535 800</u>
Excédent des produits par rapport aux charges	<u>14 747</u>	<u>25 420</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers et la note 3 fournit d'autres informations sur les résultats.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Évolution de l'actif net

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

				2014	2013
	Investi en immobilisations	Réservé (note 4)	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$
Solde au début	3 670	146 000	76 203	225 873	200 453
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(1 102)		15 849	14 747	25 420
Investissements en immobilisations	821		(821)		
Affectation d'origine interne (note 4)		10 000	(10 000)		
Solde à la fin	3 389	156 000	81 231	240 620	225 873

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits par rapport aux charges	14 747	25 420
Éléments hors caisse		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 102	1 050
Gain sur la cession d'immobilisations corporelles		(204)
Augmentation des comptes clients et autres créances	(12 905)	(9 538)
Diminution des dépôts et frais payés d'avance	28 055	16 575
Augmentation (diminution) des comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement	(41 821)	59 619
Diminution des produits reportés	(5 674)	(44 324)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<u>(16 496)</u>	<u>48 598</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(821)	(2 652)
Cession d'immobilisations corporelles		681
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>(821)</u>	<u>(1 971)</u>
Augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(17 317)	46 627
Encaisse au début	<u>273 664</u>	<u>227 037</u>
Encaisse à la fin	<u><u>256 347</u></u>	<u><u>273 664</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Situation financière

au 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	256 347	273 664
Comptes clients et autres créances	42 928	30 023
Dépôts et frais payés d'avance	4 813	32 868
	<u>304 088</u>	<u>336 555</u>
Long terme		
Immobilisations corporelles (note 5)	3 389	3 670
	<u>307 477</u>	<u>340 225</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 6)	48 329	90 150
Produits reportés	18 528	24 202
	<u>66 857</u>	<u>114 352</u>
ACTIF NET		
Investi en immobilisations	3 389	3 670
Réservé (note 4)	156 000	146 000
Non affecté	81 231	76 203
	<u>240 620</u>	<u>225 873</u>
	<u>307 477</u>	<u>340 225</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,

Administrateur

Administrateur

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

1 - STATUTS ET OBJECTIFS DE L'ORGANISME

L'Association du Jeune Barreau de Montréal, constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectifs de rassembler, de représenter et d'assister les avocats ayant moins de dix ans de pratique dans le district judiciaire de Montréal. L'organisme fournit également des services de consultation juridique à la population et organise des activités de bienfaisance. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. La capacité de l'organisme à réaliser ses actifs et à acquitter ses dettes dépend du soutien financier continu du Barreau de Montréal.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée du montant des commissions et des coûts de transaction afférents. Les coûts de transaction relatifs aux actifs et aux passifs financiers qui seront évalués ultérieurement à la juste valeur sont comptabilisés aux résultats au cours de l'exercice où ils sont engagés.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

Commandites

Les commandites sont constatées à titre de produits lorsque les montants sont déterminés ou déterminables et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

Services aux membres et aide à la communauté

Les services aux membres et l'aide à la communauté sont constatés à titre de produits lorsque les événements ont eu lieu. Le passif lié à la fraction des produits provenant des événements facturée mais non encore gagnée est comptabilisé à l'état de la situation financière à titre de produits reportés.

Apports reçus sous forme de fournitures et de services

L'organisme peut constater les apports reçus sous forme de fournitures et de services lorsque la juste valeur de ces apports peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que l'organisme aurait dû se procurer autrement ces fournitures et ces services pour son fonctionnement régulier.

L'organisme reçoit de l'aide de bénévoles pour assurer la prestation de services. Comme ces apports ne peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable, ils ne sont pas constatés dans les états financiers de l'organisme.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles acquises sont comptabilisées au coût. Lorsque l'organisme reçoit des apports sous forme d'immobilisations corporelles, le coût de celles-ci correspond à la juste valeur à la date de l'apport.

Amortissement

Les immobilisations corporelles sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les périodes suivantes :

	<u>Périodes</u>
Équipement informatique	5 ans
Site Internet	3 ans
Mobilier de bureau	8 ans

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Réduction de valeur

Lorsque l'organisme constate qu'une immobilisation corporelle n'a plus aucun potentiel de service à long terme, l'excédent de la valeur comptable nette de l'immobilisation corporelle sur sa valeur résiduelle est comptabilisé en charges à l'état des résultats.

3 - INFORMATIONS SUR LES RÉSULTATS

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
Produits		
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	130 000
Charges		
Amortissement des immobilisations corporelles	1 102	1 050
Intérêts et frais bancaires	3 274	3 942

4 - ACTIF NET RÉSERVÉ

Au 31 mars 2014, l'actif net réservé totalise 156 000 \$, dont un montant de 136 000 \$ est réservé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent (126 000 \$ au 31 mars 2013) et un montant de 20 000 \$ est réservé pour le programme de bourses de l'organisme (20 000 \$ au 31 mai 2013).

Au cours de l'exercice, le conseil d'administration a affecté un montant de 10 000 \$ de l'actif net non affecté à l'actif net réservé afin qu'il soit utilisé pour l'équilibre budgétaire des exercices subséquents et la réorganisation du secrétariat permanent.

5 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	<u>2014</u>		<u>2013</u>	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Équipement informatique	20 713	18 661	2 052	2 975
Site Internet	9 608	9 608		
Mobilier de bureau	1 830	493	1 337	695
	<u>32 151</u>	<u>28 762</u>	<u>3 389</u>	<u>3 670</u>

6 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

Les sommes à remettre à l'État (autres que les impôts sur les bénéfices) totalisent 6 849 \$ au 31 mars 2014 (1 496 \$ au 31 mars 2013).

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Notes complémentaires

au 31 mars 2014

7 - INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

Les principaux risques financiers auxquels l'organisme est exposé sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients et autres créances étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation de crédit est de bonne qualité.

Au 31 mars 2014, un client représente 34 % des comptes clients et autres créances (aucun client ne représentait plus de 20 % au 31 mars 2013).

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

Valeur comptable des actifs financiers par catégorie

Les actifs financiers de l'organisme totalisant 299 275 \$ (303 687 \$ au 31 mars 2013), ont tous été classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement.

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	<u>2014</u>	<u>2013</u>
	\$	\$
PRODUITS D'ADMINISTRATION		
Apports		
Subvention du Barreau de Montréal	130 000	130 000
Apport reçu sous forme d'honoraires professionnels		11 550
Commandites	166 219	146 321
Cotisations des membres	1 086	1 312
Intérêts	1 647	947
Divers	1 250	1 454
	<u>300 202</u>	<u>291 584</u>
FRAIS D'ADMINISTRATION		
Charges locatives	5 054	4 923
Services de messagerie et fournitures	1 950	3 427
Télécommunications	1 475	1 700
Frais de secrétariat	186 258	184 797
Honoraires professionnels	6 400	14 752
Assurances	4 579	4 580
Intérêts et frais bancaires	3 274	3 942
Créances douteuses	2 861	1 040
Amortissement des immobilisations corporelles	1 102	1 050
	<u>212 953</u>	<u>220 211</u>
Activités du conseil	11 157	10 320
Dépenses du président	12 181	12 267
Dépenses du président sortant		1 552
Dépenses du vice-président	4 751	5 077
Assemblée annuelle	1 225	1 350
	<u>29 314</u>	<u>30 566</u>
Divers	9 587	6 360
	<u>251 854</u>	<u>257 137</u>

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014			2013		
	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	Produits	Charges	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
SERVICES AUX MEMBRES						
Dîner des anciens présidents	1 305	1 484	(179)	1 827	1 591	236
Congrès	81 694	100 840	(19 146)	71 418	57 350	14 068
Gala AJBM « Les leaders de demain »	28 233	36 369	(8 136)	25 910	25 794	116
Journal extrajudiciaire	3 600	47 566	(43 966)	3 600	45 819	(42 219)
Cours de formation				3 436	2 004	1 432
Dîners-conférences	23 186	12 342	10 844	21 508	14 476	7 032
Formation continue		55	(55)			
Internet et Cyber-bulletin	1 050	1 698	(648)	2 050	1 479	571
Rentrée des tribunaux		4 288	(4 288)	131	5 958	(5 827)
Cocktail avec la magistrature	7 124	6 689	435	6 477	6 015	462
Hockey	3 434	2 213	1 221	2 870	2 009	861
Application AJBM					12 203	(12 203)
Dépliants					640	(640)
Flag football	2 189	1 218	971	3 182	1 731	1 451
Autres activités du Comité des activités culturelles et du Comité des activités sociales et sportives	480		480	2 755	2 814	(59)
Ballet	4 080	4 507	(427)			
Mémoires		210	(210)			
Conférence Legal.IT	54 196	39 841	14 355	92 685	77 288	15 397
Concours oratoire		654	(654)		794	(794)
Cours sur les vins	1 818	1 428	390	1 235	973	262
Forum 6 @ 8	1 250	1 058	192	935	435	500
Activités de développement des affaires	5 857	5 747	110	8 049	11 641	(3 592)
Activités des ambassadeurs		174	(174)		253	(253)
	219 496	268 381	(48 885)	248 068	271 267	(23 199)

L'Association du Jeune Barreau de Montréal

Annexes

pour l'exercice terminé le 31 mars 2014

	2014			2013		
	Produits \$	Charges \$	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges \$	Produits \$	Charges \$	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges \$
AIDE À LA COMMUNAUTÉ						
« Mercredi, j'en parle à mon avocat »					40	(40)
Clinique juridique	1 000	204	796	1 305	999	306
Juri-conseil aux entreprises	100		100	5 000	4 518	482
Souper à la Maison du Père				250		250
Salon Visez Droit					379	(379)
Vidéo « Parce que vous aimez vos enfants »	26	360	(334)	13		13
Service de préparation à une audition		540	(540)		1 425	(1 425)
Soutien aux bénévoles	262		262		35	(35)
Service de consultation aux petites créances	15 000		15 000	15 000		15 000
	16 388	1 104	15 284	21 568	7 396	14 172